

Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7865e séance

Mercredi 18 janvier 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie,	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon.	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine.	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Non-prolifération

Lettre datée du 27 décembre 2016 émanant du Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1113)

Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/1136)

17-01256 (F)







La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Lettre datée du 27 décembre 2016 émanant du Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1113)

Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/1136)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Allemagne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après à participer à la présente séance : M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de S. E. M. Sebastiano Cardi, Représentant permanent de l'Italie, en sa qualité de Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Le 16 janvier, l'ONU a salué le premier anniversaire de la date d'application du Plan d'action global commun, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Un an plus tard, le Secrétaire général juge encourageante la réaffirmation par tous les participants au Plan d'action, y compris lors de la réunion de la Commission conjointe qui s'est tenue à Vienne le 10 janvier, de leur engagement sans équivoque en faveur de l'application pleine et effective de l'accord.

Le Plan d'action, adopté par le groupe E3/UE+3 et l'Iran, le 14 juillet 2015, constitue un bon exemple de la façon dont la diplomatie multilatérale, la volonté politique et la persévérance peuvent régler les questions les plus complexes. Il est impératif qu'en tant que participants, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble continuent d'appuyer la pleine mise en œuvre de cet accord multilatéral historique pendant toute sa durée. Son application globale et soutenue garantit que le programme nucléaire de l'Iran restera exclusivement pacifique. Elle contribuera à concrétiser les aspirations tant attendues du peuple iranien à être reconnecté à l'économie mondiale et permettra de parvenir à une conclusion satisfaisante de l'examen de la question nucléaire iranienne par le Conseil de sécurité.

La présente séance du Conseil de sécurité se déroule dans un contexte marqué par une application sans interruption du Plan d'action, par la coopération et le progrès. Depuis la date d'application, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a publié cinq rapports rendant compte de la poursuite de la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire. Dans la déclaration qu'elle a faite à l'occasion du premier anniversaire de la date d'application, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, a noté que la levée des sanctions liées au nucléaire, comme promis dans l'accord, a entraîné « une envolée des échanges bilatéraux et des investissements en Iran, ce qui contribue à un meilleur niveau de vie qui profite à tous ». Le Secrétaire général souligne l'importance pour tous les participants au Plan d'action de bénéficier sur un pied d'égalité de tous les avantages de l'accord et demande à tous ses participants de continuer à travailler ensemble, de bonne foi et dans la réciprocité.

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136). Le rapport a été présenté au Conseil le 30 décembre 2016, conformément à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) et au paragraphe 7 de la note du Président du Conseil de sécurité, en date du 16 janvier 2016 (S/2016/44).

Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, le rapport du Secrétaire général met l'accent sur l'application des dispositions figurant dans l'annexe B de la résolution 2231 (2015). Il ne couvre pas l'application de l'annexe A de la résolution, à savoir la mise en œuvre des engagements en matière nucléaire pris par l'Iran et de

ceux concernant la levée des sanctions pris par d'autres participants. Il n'aborde pas non plus les questions relevant de la compétence de la Commission conjointe.

Je vais maintenant aborder les principales conclusions et recommandations du deuxième rapport du Secrétaire général relatives à l'annexe B de la résolution 2231 (2015).

Premièrement, le Secrétaire général n'a ni reçu de rapport ni eu connaissance d'informations provenant de sources librement accessibles faisant état de la fourniture, de la vente ou du transfert à destination de l'Iran d'articles liés au nucléaire, qui aurait été effectué en violation des dispositions de la résolution. En outre, et sur une note encourageante, les États Membres ont fait un plus grand usage de la filière d'approvisionnement, processus par lequel le transfert d'articles liés au nucléaire est approuvé par le Conseil sur la base des recommandations fournies par la Commission conjointe. Cinq propositions concernant le nucléaire ont été présentées depuis juillet 2016. Trois de ces propositions ont été approuvées; les deux autres sont en cours d'examen. Ces propositions ont été traitées selon le calendrier fixé par la résolution 2231 (2015), compte dûment tenu des exigences de la sécurité et de la confidentialité de l'information.

Les liaisons opérationnelles établies entre le Conseil de sécurité et le Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe fonctionnent bien. Je tiens à saisir cette occasion pour saluer l'excellente coopération dont nous bénéficions avec le Service européen pour l'action extérieure, en particulier avec le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe.

Deuxièmement, le Secrétaire général n'a pas non plus reçu d'informations faisant état, de la part de l'Iran, d'activités ou de transferts concernant des missiles balistiques, qui auraient été effectués en violation des dispositions pertinentes de la résolution.

Troisièmement, pour ce qui est des restrictions portant sur les transferts d'armes, le rapport contient des informations sur la saisie par la marine française d'une cargaison d'armes dans le nord de l'océan Indien en mars 2016. La France est arrivée à la conclusion que ces armes provenaient de l'Iran et que ce transfert avait été effectué en violation de l'annexe B de la résolution. Par ailleurs, l'Australie et les Forces maritimes combinées ont également fait savoir au Secrétariat que la Royal Australian Navy avait procédé à une autre saisie d'armes au large des côtes d'Oman en février 2016. Selon la marine des États-Unis, cette cargaison d'armes provenait elle aussi de l'Iran. Les deux saisies présentent de fortes similitudes avec celle signalée par les États-Unis en juin 2016 et mentionnée dans le premier rapport du Secrétaire général (voir S/2016/589). Le Secrétariat attend avec impatience de pouvoir examiner les armes saisies dans les trois cas et d'obtenir des renseignements supplémentaires, afin de confirmer l'information fournie et de vérifier de manière indépendante la provenance des cargaisons en question.

S'agissant toujours des transferts d'armes, le discours télévisé de juin 2016 dans lequel le Secrétaire général du Hezbollah affirme que cette organisation reçoit ses traitements, ses dépenses, ses armes et ses missiles de l'Iran, est particulièrement préoccupant. Cette déclaration donne à penser que des armes en provenance de l'Iran auraient été transférées au Hezbollah en violation de la résolution 2231 (2015). En outre, le rapport mentionne les lettres identiques de novembre 2016, adressées au Secrétaire général et au Conseil de sécurité par Israël, au sujet d'allégations d'utilisation de vols commerciaux par le Corps des gardiens de la révolution islamique pour transférer des armes et du matériel connexe au Hezbollah (S/2016/987), et la réponse ultérieure de l'Iran selon laquelle cette information était infondée et que l'accusation avait été portée sans le moindre élément de preuve (S/2016/992).

En ce qui concerne l'affaire de la participation iranienne à une exposition d'armes tenue à Bagdad en mars 2016, dont il est fait état dans le premier rapport du Secrétaire général sur cette question, je puis informer aujourd'hui le Conseil qu'en octobre 2016, les autorités iraquiennes ont confirmé que toutes les pièces exposées avaient regagné l'Iran. En conséquence, aucune autre mesure ne sera prise par le Secrétariat en ce qui concerne cette question.

Enfin, le rapport appelle l'attention des membres du Conseil sur de possibles violations de l'interdiction de voyager par de personnes inscrites sur la liste établie en application de la résolution 2231 (2015). Le rapport contient des informations sur deux voyages à l'étranger qu'aurait effectués le général de brigade Naqdi et sur de nombreux voyages à l'étranger qu'aurait effectués le général de division Soleimani, qui sont étayées par des éléments de preuve photographiques diffusés par des médias iraniens et d'autres organes d'information régionaux. Le Secrétariat a fait part de ces violations éventuelles aux pays intéressés. L'Iraq et la Syrie n'ont

ni nié ni confirmé ces informations, mais ont souligné qu'aucune invitation n'avait été adressée et qu'aucun visa n'avait été délivré à ces individus par leurs autorités respectives.

En réponse à la demande de précisions du Secrétariat au sujet des éventuels transferts d'armes au Hezbollah et des violations éventuelles de l'interdiction de voyager, la République islamique d'Iran a souligné que

> « les mesures qu'elle avaient adoptées pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région tenaient compte de ses intérêts en matière de sécurité nationale et étaient conformes à ses engagements internationaux » (*S/2016/1136, par. 31*).

En attendant avec intérêt la deuxième année d'application du Plan d'action global commun, je voudrais réaffirmer les responsabilités particulières des participants au Plan d'action pour ce qui est de mettre en œuvre l'accord de façon intégrale et effective. L'application à long terme de l'accord présente également un intérêt pour l'ensemble de la communauté internationale, et celle-ci doit y contribuer.

Pour conclure, je voudrais saluer le brio avec lequel l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, de l'Espagne, a rempli son rôle de Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) en 2016. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadeur Sebastiano Cardi, de l'Italie, de sa sélection en tant que Facilitateur pour 2017. L'Ambassadeur Cardi et le Conseil de sécurité peuvent compter sur le plein appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans leur rôle de promotion de l'application de la résolution, qui approuve cet accord historique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vale de Almeida.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité au nom de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en sa qualité de Coordonnatrice de la Commission conjointe créée en application du Plan d'action global commun, que j'appellerai simplement la « Coordonnatrice ».

Dans le monde actuel, les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés nous empêchent de nous concentrer sur les succès que nous avons remportés. Le présent débat a lieu deux jours seulement après le premier anniversaire de la date d'application du Plan d'action global commun. Cet accord a constitué une réalisation majeure. Il a été le fruit des efforts du groupe E3/UE+3, coordonné par la Haute Représentante de l'Union européenne, et de l'Iran; toutefois, il appartient maintenant à la communauté internationale après qu'il a été entériné par le Conseil dans sa résolution 2231 (2015). Par le passé, nombre de personnes avaient prédit que nous ne parviendrions jamais à un accord ou que, même si on y parvenait, il ne tiendrait pas longtemps. Or, non seulement nous sommes parvenus à un accord, mais nous faisons actuellement des progrès évidents dans sa mise en œuvre. Depuis la date d'application, des mesures importantes ont été prises par toutes les parties en vue de la mise en œuvre réussie de l'accord. Dans le courant de l'année écoulée, tous les participants au Plan d'action se sont acquittés de leurs engagements. L'Iran a honoré ses obligations dans le domaine nucléaire, et l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les États-Unis ont levé, comme convenu, les sanctions économiques et financières liées au nucléaire.

Le respect par l'Iran de ses engagements est surveillé de près et a été confirmé jusqu'à présent par quatre rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela est essentiel pour atteindre l'objectif d'un programme nucléaire civil ayant exclusivement des fins pacifiques. La levée des sanctions a également abouti à un essor du commerce et des investissements avec l'Iran. Pour n'en donner qu'un exemple, le commerce bilatéral entre l'Union européenne et l'Iran a augmenté de 63 % pendant les trois premiers trimestres de 2016, un taux renversant. Davantage d'efforts sont nécessaires pour s'assurer que ces avantages profitent à nos populations, mais la tendance est claire et les progrès sont indéniables.

Cependant, l'application du Plan d'action global commun est une tâche continuelle, et nous comptons sur une mise en œuvre intégrale et effective par toutes les parties pendant toute l'existence de l'accord. La Haute Représentante de l'Union européenne, en tant que Coordonnatrice de la Commission conjointe, qui est chargée de contrôler l'application de l'accord, reste attachée à cet objectif. La Haute Représentante, ou son représentant, a déjà présidé six réunions de la Commission conjointe du Plan d'action, qui ont examiné les questions de mise en œuvre et ont fourni des directives à leur propos. Le 10 janvier 2017, à la réunion la plus

récente de la Commission conjointe, toutes les parties ont réaffirmé leur ferme attachement à la poursuite de l'application intégrale et effective du Plan d'action. La mise en œuvre rigoureuse des engagements par toutes les parties est la meilleure manière de continuer de raffermir la confiance, de renforcer le Plan d'action et de surmonter les obstacles qui font partie de tous les accords globaux de vaste portée.

Je voudrais à ce stade exprimer ma gratitude à l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'à l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, qui a été en 2016 le Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), pour leur excellente coopération depuis la date d'application. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi qu'à l'Ambassadeur Sebastiano Cardi, de l'Italie, qui sera en 2017 le Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution. Une fois encore, qu'il me soit permis de remercier nos collègues de la Division des affaires du Conseil de sécurité de leur appui inébranlable à la mise en place de la filière d'approvisionnement. Je voudrais également prendre note du rapport le plus récent du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136).

Je vais maintenant me concentrer sur les activités du Groupe de travail sur l'approvisionnement. La Haute Représentante de l'Union européenne, en tant que Coordonnatrice de la Commission conjointe et du Groupe de travail sur l'approvisionnement, est responsable du fonctionnement sans heurt de ce mécanisme nouvellement créé, lequel a été chargé d'examiner les propositions des États qui souhaitent entreprendre avec l'Iran des activités impliquant des utilisations finales civiles, aussi bien nucléaires que non nucléaires. La Commission conjointe a créé le Groupe de travail sur l'approvisionnement le jour de la date d'application; il comprend des représentants du groupe E3/UE+3 et de l'Iran et est coordonné par la Haute Représentante. Le Groupe est pleinement opérationnel depuis sa création. Les premières propositions reçues par l'intermédiaire de la filière d'approvisionnement ont été examinées et approuvées. Cela démontre clairement que le mécanisme établi pour l'approvisionnement fonctionne.

La transparence a été l'un de nos principes directeurs pendant les négociations et constitue une pierre angulaire du Plan d'action. Conformément au paragraphe 6.10 de l'annexe IV au Plan d'action global commun, la Commission conjointe rend compte au moins tous les six mois au Conseil de sécurité des décisions prises par le Groupe de travail sur l'approvisionnement et de toute difficulté liée à la mise en œuvre. Dans ce contexte, le 23 décembre 2016, le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement a présenté au Facilitateur, au nom de la Commission conjointe, le deuxième rapport du Groupe au Conseil de sécurité sur les travaux du Groupe à l'appui de l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (voir S/2016/1113). Ce rapport donne au Facilitateur et aux membres du Conseil de sécurité un aperçu des travaux entrepris par le Groupe de travail sur l'approvisionnement entre le 7 juillet et le 22 décembre 2016.

Au cours de la période considérée, les participants au Groupe de travail sur l'approvisionnement, dont la coordination est assurée par le Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ont poursuivi activement leurs travaux pour définir les modalités de fonctionnement du Groupe. Les participants ont tenu six réunions, et l'Agence internationale de l'énergie atomique a participé à l'une de ces réunions en qualité d'observateur. Le Groupe s'est efforcé d'être aussi transparent que possible sans compromettre la confidentialité de ses activités, en prenant contact avec des États tiers et en faisant mieux connaître ses buts, ses objectifs et sa procédure d'examen.

Nous avons pris bonne note des remarques formulées questions par des États tiers au cours de ces réunions de sensibilisation. À cet égard, au cours de la période à l'examen, la Commission conjointe a mis à jour plusieurs documents relatifs aux travaux du Groupe de travail sur l'approvisionnement. Tous ces documents ont été publiés sur la page Web du Conseil de sécurité consacrée à la résolution 2231 (2015). Le Groupe de travail sur l'approvisionnement a également répondu à une demande présentée par un État par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. Les travaux que nous avons réalisés jusqu'à présent prouvent qu'il est possible de parvenir à des accords, même sur les questions les plus litigieuses, et de les appliquer, s'il y a la volonté nécessaire.

Pour terminer, je voudrais réitérer la détermination de l'Union européenne à se conformer au Plan d'action global commun et à œuvrer à son succès aussi longtemps qu'il sera en vigueur. Nous appelons toutes les autres parties à faire de même et à rester attachées à la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) dans toutes ses dimensions. C'est essentiel si nous voulons continuer à renforcer

la confiance entre toutes les parties prenantes et à promouvoir la diplomatie multilatérale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Cardi.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Avant de commencer ma déclaration en ma qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), moi aussi, je voudrais dire au revoir à l'Ambassadrice Samantha Power. En italien, quand nous voulons dire au revoir, nous disons « arrivederci », ce qui signifie, « jusqu'à ce que nous nous revoyions ». Je pense que ce souhait est partagé par beaucoup de ceux qui sont autour de cette table et à l'ONU.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance, ainsi que le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman et l'Ambassadeur João Vale de Almeida de leurs exposés.

Aujourd'hui, j'aborderai trois aspects du rapport du Facilitateur couvrant la période allant du 16 juillet 2016 au 15 janvier 2017. Je vais évoquer premièrement le Plan d'action global; deuxièmement, le contrôle de l'application de la résolution 2231; et troisièmement, les faits nouveaux relatifs à la filière d'approvisionnement. Le rapport (voir S/2017/49) été distribué aux membres du Conseil dans son intégralité.

Premièrement, en ce qui concerne le Plan d'action global commun, comme les autres orateurs, je pense qu'il convient de commencer par cette question, étant donné que nous avons célébré le premier anniversaire du début de la mise en œuvre de ce Plan il y a deux jours. Au cours de la période considérée, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2231 (2015), le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a présenté deux rapports trimestriels sur les activités de vérification et de surveillance. Dans les deux rapports, l'Agence affirme que l'Iran a suspendu la construction, à Arak, du réacteur de recherche à eau lourde selon sa conception originale et que l'Iran n'a mené aucune activité de recherche ou de développement se rapportant à l'enrichissement de l'uranium à l'installation nucléaire de Fordow. En outre, vers la fin de la période à l'examen, le Directeur général de l'AIEA a confirmé que le 15 janvier, l'Agence avait vérifié que l'Iran avait retiré de l'installation nucléaire de Fordow toutes les centrifugeuses et infrastructures en excédent, conformément aux engagements en matière nucléaire pris par ce pays dans le cadre du Plan d'action global commun.

Dans ses rapports trimestriels, l'Agence affirme que l'Iran a continué de l'autoriser à recourir à des instruments de mesure en ligne de l'enrichissement et à des scellés électroniques qui transmettent leur état au sein des sites nucléaires à ses inspecteurs, et de faciliter la collecte automatisée des mesures effectuées par elle. Les deux rapports soulignent également la coopération suivie de l'Iran à la surveillance du concentré d'uranium produit dans ce pays, comme le précise le Plan d'action global commun.

Deuxièmement, en ce qui concerne le contrôle de l'application de la résolution 2231 (2015), au cours de la période à l'examen, aucune allégation d'actes incompatibles avec la résolution 2231 (2015) n'a été portée à l'attention du Facilitateur. Dans le même temps, le Facilitateur a pris note de la lettre adressée par Israël au Président du Conseil de sécurité (S/2016/987) et de la lettre de la République islamique d'Iran (S/2016/992) faisant suite à celle d'Israël. À la date où la rédaction de mon rapport a été achevée, la République islamique d'Iran n'avait toujours pas répondu officiellement aux lettres du Facilitateur datées du 17 juin 2016 et du 22 juillet 2016, qui invitaient le Gouvernement iranien à faire des commentaires sur deux allégations de transferts d'armes mentionnées dans le premier rapport semestriel du Facilitateur. Néanmoins, au cours des échanges que le Facilitateur a eus avec le Gouvernement iranien afin d'obtenir des éclaircissements sur ces deux épisodes, la Mission permanente de la République islamique d'Iran a nié ces allégations et réaffirmé que le pays n'avait jamais pris part à de tels transferts.

Au cours de la période considérée, la transparence, la sensibilisation et l'orientation pratique sont demeurées prioritaires, étant donné qu'il importe de bien comprendre la résolution 2231 (2015) pour la mettre pleinement en œuvre. Le Conseil a répondu à une demande d'orientation présentée par un État Membre et concernant l'accès de navires battant pavillon iranien à des ports étrangers pour y charger et décharger des marchandises. En outre, en réponse à une demande présentée par l'entremise du Facilitateur, la Commission conjointe a fourni des orientations sur les transferts temporaires liés au nucléaire à destination de l'Iran.

Troisièmement, en ce qui concerne les faits nouveaux relatifs à la filière d'approvisionnement, jusqu'à la mi-juillet 2016, le Conseil n'avait reçu qu'une proposition, qui a été retirée par la suite, portant sur la

participation à des activités visées au paragraphe 2 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). Au cours de la période considérée, la filière d'approvisionnement a commencé à fonctionner plus régulièrement et a traité cinq propositions soumises par deux États Membres au Conseil de sécurité. Trois de ces propositions ont déjà été approuvées, tandis que les deux autres sont actuellement en cours d'examen par la Commission conjointe à Vienne. Afin d'améliorer l'échange d'informations entre la Commission conjointe et les représentants du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'application de la résolution 2231 (2015), je vais organiser une réunion avec le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement ici à New York dans les semaines à venir, à l'instar de celle qui avait été organisée en février de l'année dernière pour discuter du fonctionnement de la filière d'approvisionnement.

Pour terminer, je voudrais souligner que du 18 juillet au 20 décembre 2016, plus de 72 000 pages du site Web consacré à la résolution 2231 (2015) – qui est le principal canal d'information – ont été consultées, ce qui fait au total plus de 140 000 pages consultées depuis la création de ce site. Ces chiffres prouvent qu'il existe un intérêt marqué pour l'application de cette résolution, y compris pour le fonctionnement de la filière d'approvisionnement, dont l'activité va sûrement s'intensifier dans les mois à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Cardi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie du fond du cœur, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez prononcées avant d'ouvrir la présente séance, qui m'ont profondément émue. Mes enfants seront également émus quand ils écouteront cet enregistrement plus tard.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman, l'Ambassadeur Cardi et l'Ambassadeur Vale de Almeida de leurs exposés et de tout le travail qu'ils font concernant cette question importante. Je sais que la Mission permanente des États-Unis se réjouit à la perspective de collaborer avec l'Ambassadeur Cardi dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je partage le sentiment qu'il a exprimé en italien pour dire « Au revoir, mais nous nous reverrons bientôt ».

Je participe aujourd'hui à ma dernière séance du Conseil de sécurité, je pense, et je voudrais donc commencer par dire « merci ». Je tiens en premier lieu à remercier le Président Obama de m'avoir donné cette possibilité et à remercier mes collègues diplomates présents dans cette salle de l'amitié, de la camaraderie et du dévouement qu'ils m'ont largement témoignés depuis trois ans et demi et de l'intérêt porté aux sujets sur lesquels nous travaillons ensemble. Bien sûr, nous ne sommes pas toujours d'accord. De fait, nous avons parfois eu des désaccords évidents, mais je considère comme le plus grand privilège de ma vie le fait d'avoir pu travailler avec chacun d'entre eux.

Nous sommes loin d'avoir réalisé tout ce que j'aurais souhaité. L'incapacité du Conseil à répondre aux atrocités de masse commises en Syrie et au Soudan du Sud est criante et troublante, mais je sais, pour avoir travaillé avec chacune des personnes assises autour de cette table, que nous avons été beaucoup plus efficaces que ç'aurait été le cas s'ils n'avaient su faire preuve de créativité et d'une volonté individuelle d'avancer vers le règlement de questions épineuses.

La diplomatie est humaine à deux égards. En tant que diplomates, nous devons aider des personnes qui subissent le terrible coût des conflits, mais nous sommes également des personnes et lorsque le Conseil fonctionne, c'est souvent parce que les personnes présentes dans cette salle ont plaidé auprès de leurs capitales pour qu'elles modifient leurs instructions ou fassent preuve de souplesse dans l'intérêt de la paix. Si c'est sur nous, qui avons le privilège de siéger autour de cette table, que se concentre l'attention, nous savons également que nous ne pourrions faire notre travail sans les personnes assises derrière nous et dans les cabines au-dessus de nous ainsi que les nombreux autres membres de nos gouvernements que l'on ne voit jamais dans cette salle : les équipes de diplomates et de fonctionnaires des services diplomatiques de nos missions respectives, les responsables dans nos capitales et dans nos ambassades à l'étranger qui contribuent à nos travaux, ainsi que le personnel à l'ONU qui rend possible la tenue de nos réunions – de la Division des affaires du Conseil de sécurité aux infatigables interprètes, aux fonctionnaires dans l'ensemble du système des Nations Unies qui tiennent le Conseil informé, rédigent les rapports que nous consultons et vont chercher des informations sur le terrain, souvent au péril de leur vie. Je tiens à remercier plus particulièrement ma remarquable équipe de la Mission des États-Unis, qui travaille sans relâche

pour tenter de rendre le monde meilleur. Cela a été un honneur de travailler avec chacun de ses membres.

J'ai aujourd'hui la chance de pouvoir prononcer ma dernière intervention sur une question qui montre ce que nous pouvons réaliser lorsque nous utilisons les outils dont dispose le Conseil de sécurité. C'est une question sur laquelle les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Chine, la Russie et l'Union européenne sont parvenus à se mettre d'accord; d'abord pour imposer des sanctions strictes à l'Iran, notamment en 2010 après avoir été informés que l'Iran était en train de construire une structure d'enrichissement, puis pour avoir le courage et la créativité de négocier un accord – le Plan d'action global commun, qui empêche l'Iran d'acquérir une arme nucléaire et vérifie le respect par ce pays de ses engagements grâce au régime d'inspection le plus minutieux jamais développé en matière nucléaire.

Je prends note, au moment de me retirer, du fait que certains membres du Conseil semblent exprimer un scepticisme croissant en ce qui concerne l'efficacité des sanctions. Il est plus que raisonnable de poser des questions. Les sanctions ne sont pas adaptées à toutes les crises. Elles ne sont jamais une panacée. Elles ne peuvent être considérées comme une fin en soi et ne fournissent quasiment jamais une gratification instantanée qui réponde aux exigences du monde de l'information. Il a fallu près de neuf ans après l'imposition par le Conseil des premières sanctions contre l'Iran, et la mise en place de multiples séries de nouvelles sanctions après cela, avant que les cinq plus un et l'Iran adoptent le Plan d'action global commun. Cependant, les sanctions étaient un outil absolument essentiel pour ramener l'Iran à la table des négociations et le pousser à continuer de négocier jusqu'à ce que nous parvenions au résultat diplomatique recherché, un résultat qui a permis de renforcer considérablement notre sécurité collective. Nous n'aurions jamais atteint cet objectif si nous ne nous étions pas unis pour imposer des sanctions et si nous ne nous étions pas assurés que nos résolutions soient appliquées. Cet enseignement s'applique non seulement à la lutte contre la menace de prolifération nucléaire, mais également à la lutte contre les autres menaces à la paix et à la sécurité internationales, qui vont des génocides au terrorisme et aux violations de l'intégrité territoriale d'autres États.

Mais, outre le degré d'efficacité que peuvent atteindre les sanctions, le Plan d'action global commun montre également l'importance vitale de la diplomatie – une diplomatie pragmatique. L'ONU a été créée en tant que premier temple de la diplomatie. Comme l'a décrit un jour Winston Churchill, « Il vaut toujours mieux discuter que d'en venir aux poings ». La conclusion de cet accord – le Plan d'action global commun – de même qu'un grand nombre d'autres réussites collectives dont nous sommes très fiers, notamment la lutte mondiale contre l'épidémie d'Ebola, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable, ont nécessité des négociations ardues, parfois exaspérantes, et d'innombrables heures de travail pour les diplomates, les experts techniques et nombre d'entre nous autour de cette table. Il y a toujours eu un moment, dans le cadre de chacun de ces efforts, où nous avons craint de ne pouvoir nous mettre d'accord, parce que nos divergences de vues étaient trop importantes, notre méfiance trop profonde, où nous avons pensé abandonner, tourner le dos et rentrer chez nous passer plus de temps avec nos familles, avec lesquelles il nous est bien plus facile de nous entendre qu'avec nos homologues étrangers dans le cadre de négociations.

Toutefois, dans ces cas comme tant d'autres, nous avons réalisé quelque chose qu'aucun d'entre nous n'aurait pu faire seul. S'il existe d'autres menaces concernant lesquelles nous avons investi tout autant de temps, d'énergie et de sueur, sans pour autant parvenir à trouver des solutions ou dégager un consensus – la guerre en Syrie et la quête de paix au Moyen-Orient étant les exemples les plus évidents –, y a-t-il ne serait-ce qu'une personne qui aurait souhaité que nous n'essayions pas? Non, évidemment. Je suis fière d'avoir été au service d'un Président qui croit au potentiel d'une diplomatie de principe, non pas sur la base d'une conviction naïve que nous réussirons toujours, mais plutôt partant d'une évaluation empirique clairvoyante permettant de conclure que notre sécurité nécessite souvent de déployer des efforts collectifs et que si la diplomatie n'est pas toujours suffisante, elle n'est jamais inutile.

Le Plan d'action global commun a été adopté il y a un an et demi, et une année s'est écoulée depuis la date d'application, à laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé que l'Iran avait honoré les engagements nucléaires nécessaires à l'allègement des sanctions. Ce que nous savons après tout ce temps est que le Plan d'action global commun est efficace. Tous les signataires de cet accord honorent leurs engagements. Pensons à ce que cela signifie, à ce que cet accord a permis de réaliser. Le cœur du réacteur nucléaire situé à Arak est rempli de ciment. L'AIEA a confirmé que l'Iran avait démantelé deux

tiers de ses centrifugeuses et que plus de 98 % de ses stocks d'uranium enrichi avaient été retirés du pays. Le reste du stock d'uranium fait l'objet d'une surveillance continue afin de veiller à ce que l'Iran respecte la limite établie par le Plan d'action global commun. Pour leur part, les États-Unis ont pleinement honoré leurs engagements concernant la levée des sanctions relatives aux activités nucléaires, conformément au Plan d'action global commun.

Au Conseil, les mécanismes que nous avons créés pour appuyer le Plan fonctionnent comme prévu. Lorsque des États souhaitent poursuivre les activités nucléaires permises par le Plan qui exigent d'obtenir l'accord du Conseil, celui-ci est disposé à examiner leurs demandes. L'établissement de rapports s'effectue également en répartissant équitablement les tâches, le Secrétaire général étant chargé de rédiger des rapports sur les restrictions qui s'appliquent à l'Iran en vertu de la résolution 2231 (2016) alors que la Commission conjointe supervise la mise en œuvre du Plan d'action global commun.

Cependant, la reconnaissance des progrès accomplis sur le dossier du nucléaire iranien ne doit pas distraire le Conseil des autres activités de l'Iran qui continuent de déstabiliser le Moyen-Orient d'une manière qui se répercute sur nombre de questions inscrites au programme de travail du Conseil. C'est après tout un régime qui menace constamment Israël et continue de violer les droits fondamentaux de sa population. Le Secrétaire général adjoint Feltman a fait part au Conseil de rapports faisant état du non-respect par l'Iran des restrictions toujours en vigueur portant sur les transferts d'armes et les voyages en vertu de la résolution 2231 (2016). Ces rapports contiennent des informations inédites relatives à des transferts d'armes effectués à partir de l'Iran, transferts dont le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, s'est ouvertement vanté en public alors que la résolution 2231 (2016) interdit ces livraisons. Israël a également signalé à l'ONU que l'Iran utilise des vols commerciaux pour livrer des armes au Hezbollah. Selon le rapport du Secrétaire général, l'Iran n'a pas pris la peine de nier ces allégations lorsque l'ONU lui a demandé des comptes.

Ces transferts d'armes doivent être profondément troublants pour tous les membres du Conseil, notamment parce que l'Iran défie ainsi clairement une résolution que le Conseil a adoptée à l'unanimité. En conséquence, même si l'Iran honore ses engagements dans le domaine nucléaire, le Conseil doit se montrer uni pour pousser l'Iran à appliquer effectivement les dispositions contraignantes de la résolution 2231 (2016), en particulier les restrictions qui interdisent à l'Iran d'exporter des armes et du matériel connexe et interdisent à tous les États Membres de transférer vers l'Iran des systèmes d'armes avancés, notamment des missiles, des chars et des avions de combat.

Cela signifie également que chaque État Membre doit appliquer les restrictions en matière de voyage qui restent en vigueur au titre de la résolution 2231 (2015). Le rapport du Secrétaire général (S/2016/1136) signale que le général de division Qasem Soleimani et le général de brigade Mohammad Reza Naqdi se sont tous deux rendus en Iraq et en Syrie au mépris des décisions du Conseil. C'est inacceptable et cela doit l'être pour nous tous.

Comme nous l'avons déjà dit, la résolution 2231 (2015) tire sa force de l'engagement des États Membres à la faire respecter, et les États-Unis les invitent instamment à agir en conséquence. Il est clair que grâce au Plan d'action global commun, le monde est aujourd'hui dans une situation plus favorable. Même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour stopper les activités déstabilisatrices de l'Iran au Moyen-Orient, un monde dans lequel l'Iran ne cherche pas à obtenir l'arme nucléaire est forcément un monde plus sûr. Pour ce qui est de l'avenir, étant donné que cet accord va probablement être encore plus sous les projecteurs qu'il ne l'est déjà, il est très important que nous nous rappelions tous, dans ses murs et en dehors, dans tous nos pays, qu'il est beaucoup plus difficile de mettre en place des cadres et des institutions que de les détruire. Les progrès que nous avons obtenus jusqu'ici dépendent de notre capacité de maintenir notre détermination collective à faire vivre le Plan d'action global commun. Nous devons donc, de même que chacun des participants au Plan, respecter les engagements que nous avons pris et même redoubler d'efforts pour faire en sorte que tous les États honorent leurs obligations au titre de la résolution 2231 (2015). Et nous devons nous souvenir que s'il a été possible de négocier un accord sur le nucléaire iranien, alors il nous est possible aussi, au Conseil, d'agir de manière décisive lorsque d'autres crises l'exigent.

Je voudrais conclure sur l'idée suivante, une idée formulée, et cela tombe particulièrement bien étant donné la présidence suédoise du Conseil, par une femme de lettres suédoise de renom, Elin Wägner, qui a dit que les valeurs et les idéaux sont comme les phares des bicyclettes à l'ancienne et ne s'éclairent que si vous

pédalez vers l'avant. Cela vaut pour bien des choses que nous essayons d'accomplir au Conseil, et cela vaut pour tous les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Si nous ne pédalons pas, ils ne peuvent pas s'illuminer, ils ne peuvent pas signifier concrètement quelque chose pour les personnes ordinaires dans la vraie vie. Et dès lors, les problèmes ne sont pas réglés, les conflits s'éternisent, la pauvreté écrasante persiste. Si nous ne pédalons pas vigoureusement et tous ensemble, nous ne pouvons pas avoir l'effet que nous recherchons. Nous ne pouvons pas faire ce que nous, qui sommes envoyés par nos concitoyens et nos peuples, sommes censés faire. Et nous devons nous efforcer en permanence de maintenir ces principes bien vivants, car comme j'ai essayé de le souligner si souvent, la vie d'un très grand nombre de gens dépend de la mise en pratique effective de ces principes.

Pour la jeune fille qui fuit les soldats armés au Soudan du Sud, faire en sorte que la protection soit plus qu'une promesse dans un mandat est une question de vie ou de mort. Pour l'enfant qui vit dans une ville syrienne assiégée, interdire le bombardement des écoles et des hôpitaux est une question de vie ou de mort. Pour l'homme ou la femme qui vit en Ouganda ou en Corée du Nord, l'idée qu'une personne ne devrait pas être jetée derrière les barreaux simplement en raison de qui elle aime ou de ce qu'elle croit est ce qui fait la différence entre une vie de liberté et une vie d'emprisonnement ou de harcèlement. Aussi, au moment où je m'apprête à partir, voudrais-je exhorter le Conseil à continuer de pédaler et à ne pas baisser les bras, surtout dans les moments difficiles. Les membres du Conseil doivent veiller à ce que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies s'éclairent. Au nom des personnes qui comptent sur nous, nous ne pouvons pas les laisser s'éteindre. J'adresse tous mes vœux au Conseil pour les mois et les années à venir, et je remercie une nouvelle fois tous ses membres pour leur professionnalisme et leur amitié.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par rendre hommage à Mme Power dont c'est la dernière apparition au Conseil de sécurité. Tout au long de mon mandat à New York, elle a été cette dynamo, celle qui pédale dur, qu'elle vient de décrire. Elle a été un porte-drapeau infatigable, une militante passionnée, une alliée de confiance et une amie sincère. Elle a fait montre d'un engagement personnel de tous les instants lorsqu'il s'est agi de s'attaquer aux problèmes les plus difficiles : la Syrie, l'Ebola, la République centrafricaine et les droits de l'homme. Et sur toutes ces questions et beaucoup d'autres encore, elle a résolument teinté notre diplomatie d'humanité, faisant résonner dans cette salle les voix de ceux qui concrètement sont victimes de ces conflits.

En ce qui concerne l'Iran maintenant, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour me féliciter du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136). Je remercie les intervenants des exposés qu'ils viennent de faire. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à M. Cardi dans son nouveau rôle de facilitateur concernant l'application de la résolution 2231 (2015). Il accède à cette fonction à un moment très important. Une année déterminante nous attend s'agissant du dossier nucléaire iranien, mais un an après la Date d'application, je crois qu'il est judicieux de commencer par regarder le chemin parcouru. L'Iran a mis hors service 13 000 centrifugeuses, ainsi que les infrastructures connexes, et éliminer ses stocks d'uranium enrichi à 20 %. L'Iran est privé de la possibilité de se doter d'armes nucléaires pour plus d'une décennie. Nous avons aussi vu l'Iran coopérer avec nous et nos partenaires des E3+3, au sein de la Commission conjointe et des groupes de travail mis en place suite à l'accord, et il nous plaît de constater que la filière d'approvisionnement établie pour l'exportation de biens et services liés au nucléaire vers l'Iran est pleinement opérationnelle. Les demandes sont approuvées, la confidentialité est respectée et nous espérons qu'au cours de l'année à venir les pays seront beaucoup plus nombreux à nous adresser leurs demandes.

Parallèlement, les perspectives économiques se sont améliorées en Iran, avec par exemple une augmentation de 42 % des exportations britanniques vers l'Iran rien que ces neuf derniers mois. Nous demeurons déterminés à faire en sorte que le commerce continue de se développer, afin que le Plan d'action global commun apporte des avantages économiques tangibles à la population iranienne. La deuxième phase de la levée des sanctions, qui commencera au plus tard huit ans après la Date d'application, donne une raison de plus à l'Iran de respecter l'accord. Toutefois, nous restons bien décidés à veiller à ce que les sanctions qui restent en place continuent d'être rigoureusement mises en œuvre.

Le dossier nucléaire mis à part, l'Iran continue de jouer un rôle déstabilisateur dans la région, l'exemple le plus manifeste en étant la Syrie. L'Iran n'a pas respecté ses obligations au regard du droit international humanitaire en Syrie, notamment lorsqu'il a refusé

d’autoriser l’acheminement de l’aide humanitaire dans la partie est d’Alep, assiégée. Il faut donc reconnaître qu’il existe une dichotomie fondamentale dans les relations que l’Iran entretient avec le reste du monde. D’un côté, avec l’accord sur le nucléaire, il a été l’un des artisans d’un succès diplomatique indéniable, un succès qui a fait reculer une menace importante qui pesait sur la région, mais de l’autre, il suffit de faire le compte des victimes à Alep pour voir que ses interventions dans la région sont encore trop souvent pour lui l’occasion de se fourvoyer.

Ainsi, l’Iran continue de fournir un appui militaire et financier important au Hezbollah et au régime syrien. Comme le rapport du Secrétaire général l’indique clairement, le chef du Hezbollah a déclaré que la totalité des armes et des missiles de son organisation était fournie par l’Iran. Plusieurs responsables iraniens de haut rang inscrits sur la liste des sanctions relative à la résolution 2231 (2015) continuent d’ignorer l’interdiction de voyager imposée par le Conseil, à l’instar du général de division Soliman, photographié en septembre à Alep, en signe d’appui au régime syrien. Ces actes prouvent que l’Iran a choisi de compliquer et non d’éteindre un conflit qui dure depuis bien trop longtemps, et ce n’est certainement pas ainsi qu’on renforce la confiance.

L’Iran doit prendre des mesures concrètes pour que son action soit plus positive dans la région. Nous accueillons avec satisfaction le dernier rapport de l’Agence internationale de l’énergie atomique (S/2016/983, annexe), qui confirme que l’Iran continue globalement de s’acquitter de ses engagements en matière nucléaire, et nous comptons bien qu’il continuera d’en être ainsi cette année. Toutefois pour tirer pleinement parti de la levée des sanctions imposées par l’ONU, l’Union européenne et les États-Unis, l’Iran doit gagner pleinement la confiance de la communauté internationale et démontrer qu’il a renoncé à son comportement déstabilisateur dans la région.

Il est donc absolument primordial que les États Membres continuent d’appliquer le régime de sanctions en signalant toutes les violations présumées et en y donnant suite. Nous reprenons à notre compte l’appel du Secrétaire général qui demande à tous les États Membres de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l’entrée ou le passage en transit sur leur territoire des personnes frappées d’une interdiction de voyager. Nous exhortons également les États Membres à se demander si exporter des armes vers l’Iran correspond bien à l’intérêt de la région. Par ailleurs, le programme de missiles balistiques de l’Iran continue de nous préoccuper et nous invitons instamment tous les États Membres à continuer d’appliquer le régime de sanctions concernant la technologie des missiles balistiques et signaler toutes les violations présumées et y réagir. Le Royaume-Uni, qui est l’un des architectes du Plan d’action global commun, reste déterminé à faire en sorte que l’accord avec l’Iran soit un succès.

M. Delattre (France) : Au nom de la France, mais aussi à titre personnel, qu’il me soit permis, Monsieur le Président, de rendre un hommage appuyé à notre collègue et amie, Samantha Power, pour son remarquable travail et pour son engagement exemplaire et infatigable au service des valeurs qui sont celles des Nations Unies. L’Ambassadrice Power est une personnalité exceptionnelle, et je lui adresse du fond du cœur, avec mon amitié, mes vœux personnels et professionnels les plus chaleureux pour la suite.

Je voudrais également féliciter notre collègue italien, Sebastiano Cardi, pour avoir pris la suite de notre collègue espagnol dans le rôle de facilitateur.

Il y a près d’un an, le 16 janvier 2016, ce Conseil recevait de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) l’assurance de la bonne mise en œuvre par l’Iran des actions préliminaires, liées au domaine nucléaire, et spécifiées dans l’accord conclu le 14 juillet 2015 à Vienne entre les E3+3 et l’Iran, ouvrant la voie à sa mise en œuvre.

L’adoption de l’accord et son endossement par ce Conseil, via la résolution 2231 (2015), ont marqué une étape importante, en encadrant strictement les activités nucléaires iraniennes pour la durée de vie de l’accord, dans l’objectif ultime de rétablir, à terme, la confiance dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous avons salué à l’époque ce moment important, tant en ce qui concerne nos efforts soutenus de non-prolifération, que, plus largement, pour la stabilité dans la région et pour la paix et la sécurité internationales.

Au cours de l’année écoulée, les pays du E3+3 ont mis en œuvre l’intégralité de leurs engagements. Un suivi très attentif de la mise en œuvre des engagements iraniens en matière nucléaire a été mis en place, dans le souci de favoriser la transparence et l’efficacité. La France apporte dans ce cadre son plein soutien à la mise en œuvre rigoureuse de l’ensemble des dispositions de l’accord, et au suivi de la tenue des engagements des parties dans la durée.

L’AIEA a un rôle crucial, et a poursuivi, avec diligence, ses activités de vérification et de surveillance, conformément au Plan d’action global commun, de la mise en œuvre par l’Iran de ses engagements sur le volet nucléaire.

Je souhaite par ailleurs partager notre satisfaction quant à la récente publication des documents agréés entre les E3+3 et l’Iran, dans le cadre de la Commission conjointe instituée par l’accord. Elle concourt à la bonne mise en œuvre de l’accord en accroissant la transparence, en direction de l’ensemble de la communauté internationale, dans le suivi de la mise en œuvre des engagements iraniens. Elle permet à chacun de constater le détail et les modalités de vérification des engagements iraniens au titre de l’accord de Vienne, et de juger de leur respect de manière éclairée.

Dans ce contexte caractérisé par la rigueur et la transparence, nous constatons que les bénéfices de l’accord pour l’Iran commencent à se faire sentir.

Au plan économique et commercial d’abord, les échanges bilatéraux entre la France et l’Iran ont ainsi augmenté de 200 % en valeur depuis janvier 2016. Les exportations iraniennes de pétrole sont en augmentation continue. Le Gouvernement français, en lien avec ses partenaires de l’Union européenne, a poursuivi ses efforts en vue d’apporter aux entreprises les informations et orientations nécessaires sur la levée des sanctions, afin d’accompagner leur retour en Iran, et nous continuerons sur cette voie.

En outre, dans le domaine nucléaire et dans le cadre strictement déterminé par l’accord et en conformité avec ses dispositions, nos deux pays ont engagé des discussions sur le lancement de la coopération bilatérale dans le domaine de la sûreté, et dans certains domaines de la fusion par confinement magnétique.

Enfin, plusieurs requêtes de transfert de biens dont l’exportation est encadrée par la résolution 2231 (2015) ont été soumises au travers du canal d’acquisition institué par l’accord, et ont été approuvées par les membres de ce Conseil.

Néanmoins, l’établissement d’un climat de confiance durable passe par le respect plein et entier des engagements qui ont été pris, non seulement au titre de l’accord de Vienne, mais également au titre de la résolution 2231 (2015) qui l’endosse.

Qu’il me soit permis à cet égard de partager notre préoccupation vis-à-vis des informations relatives au non-respect par l’Iran de plusieurs dispositions importantes de la résolution 2231 (2015) au cours des six derniers mois, qui figurent dans le rapport complet et factuel qui nous a été présenté. Nous restons très préoccupés par les informations qui nous ont été détaillées aujourd’hui. Je pense évidemment aux saisines d’armes iraniennes effectuées en 2016 qui sont mentionnées dans le rapport, par l’Australie et les Forces maritimes combinées et par mon propre pays, et qui constituent des violations de l’annexe B de la résolution 2231 (2015). Dans la même veine, je pense surtout aux informations à notre disposition sur les transferts d’armes entre l’Iran et le Hezbollah, qui suscitent notre profonde préoccupation. Enfin, nous sommes tout aussi préoccupés par les informations relatives aux déplacements à l’étranger du général Soleimani et du général Naqdi, alors qu’ils sont soumis à une interdiction de voyager décidée par le Conseil de sécurité et confirmée par la résolution 2231 (2015). Il est essentiel, pour la stabilité régionale et la sécurité internationale, que l’Iran s’abstienne de toute activité déstabilisatrice.

Enfin, nous prenons note de l’absence d’informations reçues sur des activités menées dans le domaine des missiles balistiques conçus pour être capables d’emporter des armes nucléaires. Nous resterons vigilants sur la poursuite par l’Iran de toute activité de ce genre, contraire à la résolution 2231 (2015), et à l’esprit de l’accord de Vienne, et entrant en contradiction avec l’objectif de consolidation de la stabilité régionale.

J’insisterai enfin sur la nécessité de maintenir notre engagement collectif pour assurer la mise en œuvre rigoureuse, dans la durée, de toutes les dispositions de l’accord de Vienne et de la résolution 2231 (2015), dans le même esprit de coopération qui a favorisé la conclusion de l’accord. La pérennisation du succès diplomatique qu’ont constitué la conclusion de l’accord de Vienne et l’adoption de la résolution 2231 (2015) passe par le respect rigoureux et transparent, dans la durée, de l’ensemble de leurs dispositions. La France restera donc vigilante, et contribuera à la vigilance du Conseil de sécurité tout au long du processus.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour sa présentation du deuxième rapport (S/ 2016/1136) du Secrétaire général sur l’application de la résolution 2231 (2015). Nous notons les débuts fructueux des travaux du nouveau facilitateur du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre

de la résolution, le Représentant permanent de l'Italie, M. Sebastiano Cardi. Nous remercions également le Représentant permanent de l'Espagne pour l'important travail qu'il a entrepris précédemment sur cette résolution très importante.

Nous soulignons encore une fois que le rapport du Secrétaire général a utilisé moins de données non étayées et d'informations non vérifiées émanant des médias qui n'ont pas pu être vérifiées ou confirmées que le premier rapport (voir S/2016/589). Le nouveau rapport est plus factuel, plus impartial et plus neutre que le premier. Cependant, le texte continue d'inclure certains éléments qui peuvent soulever des questions sérieuses. Il contient également des répétitions, créant un accent artificiel.

La principale lacune du rapport est que le Secrétariat n'a pas pris en compte les souhaits exprimés par Téhéran d'y inclure des informations sur les problèmes réels liés au respect des obligations relatives à la levée des sanctions dans le Plan d'action global commun. Comme dans le premier rapport, nous notons une nette orientation vers les questions relatives à la mise en œuvre de l'annexe B visant à maintenir les limites imposées à la République islamique d'Iran. Le résultat est un rapport unilatéral et équivoque.

Bien que le rapport soit soumis conformément à la résolution 2231 (2015), les références qui y sont faites ne concernent que l'annexe B, qui est en fait une déclaration distincte du Groupe 5 + 1. N'oublions pas que, le 16 janvier 2016, le Conseil de sécurité a rédigé une note spéciale priant le Secrétaire général de présenter des rapports. La note fait référence à l'ensemble de la résolution 2231 (2015), et non pas à des parties spécifiques, en particulier l'annexe B. Nous proposons que, s'il y a des doutes ou des questions sur la portée, la structure ou les éléments individuels du rapport, le Secrétaire général puisse, et doive même, s'adresser au Conseil de sécurité pour apporter les éclaircissements appropriés.

En outre, cette formule a été déjà utilisée par le Secrétaire général, tel qu'indiqué dans le rapport, relativement à la question du transfert d'armes classiques soumises à restrictions. Nous demandons au Secrétariat d'assurer le suivi du respect du paragraphe 27 de la résolution 2231 (2015), qui souligne clairement que l'application des dispositions figurant dans le Plan d'action ne saurait constituer de précédents, étant donné qu'il y a eu déjà des tentatives d'appliquer ces dispositions exclusives dans d'autres contextes. Bon nombre d'organisations non gouvernementales essayent de promouvoir les moyens par lesquels le Plan d'action global commun pourrait être utilisé pour renforcer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et même promouvoir le désarmement nucléaire. Ces actions arbitraires doivent être suivies de près.

Comme auparavant, nous continuons d'appeler à un changement dans l'approche conceptuelle adoptée pour la préparation des rapports, et souhaitons que l'on cesse de présenter toutes ces informations uniquement sous un jour négatif. Le document doit avant tout permettre d'établir et de renforcer les conditions propices à une bonne et durable application de toutes les dispositions du Plan d'action global commun, en tant qu'instrument diplomatique efficace.

De manière générale, la Fédération de Russie est satisfaite des résultats enregistrés cette année dans l'application du Plan d'action. Les mécanismes de la Commission conjointe fonctionnent bien et la Commission elle-même s'acquitte de façon satisfaisante de ses nouvelles tâches. À notre avis, la Commission traite efficacement les nouveaux problèmes.

Nous pensons que l'Iran s'acquitte pleinement des obligations qu'il a contractées, ce que confirme l'AIEA dans ses rapports. Les questions techniques qui se posent de temps à autre sont en train d'être réglées de façon efficace, et le tout dernier exemple qui le montre clairement cela est que la Commission conjointe a approuvé la décision de l'Iran de démanteler la chaîne de production de l'usine d'Ispahan et d'assumer la responsabilité de la quantité d'uranium enrichi restante. Cette formule nous permettra aussi de régler la question du respect par l'Iran de maintenir son stock d'uranium enrichi à la limite établie de 300 kilogrammes.

Nous nous opposons à toutes tentatives d'exercer des pressions sur Téhéran s'agissant de ses programmes de missiles et d'armes classiques. Toute menace dans ce domaine qui affecterait la levée des sanctions unilatérales et empêcherait le retour de l'Iran sur les marchés économique et financier internationaux est inacceptable et contre-productive.

Nous voudrions parler d'un élément contenu dans le rapport, à savoir la demande adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général d'éclaircir la question du transfert temporaire d'armes classiques. Nous sommes prêts à participer activement à l'élaboration de la réponse adéquate à la demande du Secrétaire

général. Nous pensons que le retrait temporaire d'armes classiques ne tombe pas sous le coup de l'annexe B.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je remercie aussi de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Feltman, l'Ambassadeur Cardi et l'Ambassadeur Vale de Almeida.

L'application du Plan d'action global commun au cours de la première année a bien progressé dans l'ensemble. À la sixième réunion de la Commission conjointe du Plan d'action global commun, tout le monde a fait une évaluation positive de la mise en œuvre du Plan d'action, fait part de ses vues sur la levée des sanctions et sur les questions nucléaires de façon sincère et approfondie et s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action global commun.

La Chine a pris note des rapports présentés par le Secrétaire général (S/2016/1136) et par l'Ambassadeur Cardi (voir S/2017/49) en sa qualité de Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), et salue les efforts mis dans l'élaboration de ces rapports. Les rapports donnent une idée exacte des efforts faits par les parties concernées en matière d'application. Il est primordial d'envoyer un signal positif selon lequel toutes les parties sont attachées à l'application de la résolution et du Plan d'action global commun. La Chine a pris note des préoccupations légitimes de l'Iran au sujet du contenu des rapports. La Chine salue les efforts consentis par l'Iran pour appliquer le Plan d'action global commun et espère que les préoccupations légitimes de l'Iran seront dûment reflétées.

La Chine prend note aussi du rapport (voir S/2016/1113) adressé par la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions prises par le Groupe de travail sur l'approvisionnement, et continuera de participer activement aux travaux de la Commission et du Groupe de travail. Puisque le Plan d'action n'est pas appliqué dans le vide, des difficultés et des obstacles se présenteront, et une action collective sera nécessaire. Premièrement, toutes les parties doivent réaffirmer leur volonté politique et éliminer les ingérences extérieures, afin de pouvoir maintenir le cap dans le cadre de l'application. Deuxièmement, les parties doivent honorer leurs engagements, strictement et conformément au Plan d'action global commun, qui fournit les directives fondamentales aux fins de l'action. Troisièmement, elles doivent faire montre de bonne volonté et aplanir comme il convient les différends techniques par le biais de consultations, sur un pied d'égalité, afin de trouver une solution viable à long terme. Ce n'est qu'ainsi que l'application du Plan d'action global commun produira des résultats durables.

La Chine a toujours prôné un règlement de la question nucléaire iranienne par des moyens politiques et diplomatiques et se consacre au renforcement du système international de non-prolifération nucléaire et au maintien de la paix et de la stabilité internationale et régionale. En tant que participant et contributeur actif au processus de règlement de la question nucléaire iranienne et en tant que promoteur dudit processus, la Chine appuie et préserve les réalisations historiques du Plan d'action global commun, et continuera d'œuvrer avec les parties pour promouvoir son application soutenue, intégrale et efficace.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je joins ma voix à celles des autres pour rendre hommage à l'Ambassadrice Samantha Power et la remercier du dévouement inlassable avec lequel elle s'est attaquée aux nombreuses difficultés auxquelles le monde est confronté. C'était un réel plaisir de travailler avec elle, même si ce ne fut que pendant six mois, pour ce qui me concerne.

Je voudrais remercier les trois intervenants de leur présentations détaillées sur cet important sujet.

Il y a deux jours, nous avons célébré le premier anniversaire des efforts faits pour entamer l'application du Plan d'action global commun, et le début des réunions sur la résolution 2231 (2015) au Conseil de sécurité. Nous sommes encouragés par les déclarations très positives faites par les parties au Plan d'action ces derniers jours et aujourd'hui, réaffirmant leur fort engagement à respecter et à mettre en œuvre l'accord. Le Japon convient pleinement de l'importance d'appliquer et le Plan d'action et la résolution 2231 (2015), et continuera de les appuyer énergiquement tous les deux.

L'un des exemples les plus visibles de l'appui que nous apportons à l'application du Plan d'action global commun est notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui contrôle et vérifie que le programme nucléaire iranien est utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Le Japon a annoncé la fourniture d'une assistance par le biais de l'AIEA aux fins du respect des engagements pris en matière de sûreté et de garanties nucléaires. L'AIEA joue un rôle inestimable à cet égard, et nous lui exprimons notre plein appui.

La communauté internationale a de tout cœur appuyé l'application des éléments de la résolution 2231 (2015) relatifs au nucléaire et au Plan d'action global commun. En outre, c'est aussi au Conseil qu'il incombe de suivre de près l'application des dispositions de l'annexe B de la résolution. Le Japon salue les efforts faits par le Secrétariat pour présenter un rapport objectif et détaillé sur cet aspect. Nous sommes au courant de certains cas allégués pouvant être contraire aux dispositions de l'annexe B, en particulier concernant les armes et l'interdiction de voyager. Nous encourageons le Secrétariat à continuer d'examiner ces cas. Le Conseil doit utiliser des outils comme le Comité des sanctions pour le Yémen et le Comité des sanctions pour la Somalie pour obtenir l'information pertinente. En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), je suis heureux de coopérer avec le Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), ainsi qu'avec le Secrétariat et d'autres organismes.

Les infractions présumées aux interdictions portant sur les armes et les voyages sont particulièrement graves, car elles ont toutes deux des répercussions directes et indirectes sur la situation régionale. Le Japon est d'avis que l'un des résultats dérivés les plus importants du Plan d'action global commun est qu'il peut contribuer à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Nous pensons que l'Iran peut et doit jouer un rôle constructif dans le règlement de la situation difficile en Syrie et au Yémen. Le Conseil a la responsabilité de suivre la situation de près et de prendre les mesures adaptées, le cas échéant, pour prévenir toute action susceptible de nuire à la stabilité de la région.

Une réalisation importante de la résolution 2231 (2015) au cours des six derniers mois a été que la filière d'approvisionnement pour traiter les propositions concernant le nucléaire est désormais pleinement opérationnelle. Le Japon apprécie les efforts du Facilitateur et du Secrétariat pour faire en sorte que le mécanisme soit utile et transparent pour tous les États Membres, ce qui garantit la sécurité et la confidentialité voulues des informations. Nous continuerons d'appuyer les travaux engagés à cet égard dans le cadre de la résolution 2231 (2015).

Nous sommes nombreux aujourd'hui à avoir salué la mise en œuvre régulière du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015), et nous espérons que la délégation iranienne participera aux séances futures. Le Japon est déterminé à travailler en étroite collaboration, individuellement et collectivement, avec les membres du Conseil, les membres du Plan d'action et l'Iran, pour permettre l'application la plus effective possible de la résolution 2231 (2015).

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : À mon tour, je voudrais commencer en exprimant mes plus sincères remerciements à notre collègue, l'Ambassadrice Samantha Power, et en lui rendant hommage. Je suis reconnaissant d'avoir eu la possibilité et le privilège de travailler avec elle au cours de l'année écoulée. Je me félicite que nous ayons été en mesure de travailler si étroitement. Je la remercie de ses convictions et de sa défense énergique de la justice. Nous ne l'oublierons pas. À l'instar de l'italien, nous avons une expression, en ukrainien, pour dire « à bientôt ». J'espère vivement la revoir très bientôt.

Je remercie les trois intervenants de nous avoir fourni des informations de fond et objectives sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun, et de nous avoir présenté en détail les travaux menés dans ce domaine au cours des six derniers mois.

À cet égard, je tiens à souligner que, en décembre 2016, l'Ukraine a présenté au Facilitateur son rapport national sur les mesures prises l'an dernier en vue de rendre son cadre juridique national conforme à la résolution 2231 (2015). L'Ukraine s'associe aux autres orateurs qui ont salué le premier anniversaire de la Date d'application, le 16 janvier 2017, car nous pensons qu'elle a marqué un nouveau chapitre dans la question nucléaire iranienne et dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région. Nous nous félicitons vivement des efforts concertés déployés par le Secrétariat, la Commission européenne, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'équipe du Facilitateur pour garantir une mise en œuvre intégrale et scrupuleuse du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015). Ces instruments ont servi de plateforme de convergence pour les intérêts collectifs de la communauté internationale et ont, de manière générale, contribué à renforcer le régime de non-prolifération.

Fervente partisane du Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires, l'Ukraine souligne l'importance d'appliquer intégralement et minutieusement cet instrument essentiel, qui vise à établir un équilibre entre le droit légitime de développer l'énergie nucléaire et la nécessité d'endiguer la prolifération des armes nucléaires. Le Plan d'action

global commun respecte pleinement cet équilibre. Nous accueillons avec satisfaction les rapports détaillés de l'AIEA sur la mise en œuvre des engagements en matière nucléaire pris par l'Iran au titre du Plan d'action, y compris les restrictions sur l'eau lourde. Nous appuyons le rôle que joue l'Agence pour vérifier et surveiller que les matières et technologies nucléaires sont utilisées à des fins exclusivement pacifiques. L'application provisoire par l'Iran du protocole additionnel à l'accord de garanties conclu entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et son respect des mesures de transparence énoncées dans le Plan d'action contribuent sensiblement à la mise en œuvre durable de l'accord dans son intégralité.

Au cours des six derniers mois, nous avons pu voir que le mécanisme relatif à la filière d'approvisionnement fonctionnait de manière harmonieuse et efficace, puisque plusieurs propositions concernant la fourniture à l'Iran des biens et technologies pertinents ont été approuvées. Nous nous félicitons que, pendant la période considérée, aucune opération n'ait été menée en violation des dispositions relatives aux missiles balistiques contenues dans l'annexe B de la résolution 2231 (2015), comme l'a indiqué le Secrétaire général.

Dans le même temps, nous nous inquiétons nous aussi des saisies d'armes classiques, semble-t-il, en provenance d'Iran et vraisemblablement à destination de zones de conflit, qui ont été effectuées. Nous appuyons pleinement l'intention du Secrétaire général de rester saisi de ces affaires et d'obtenir des informations supplémentaires. Les cas de non-respect de l'interdiction de voyager prévue par la résolution 2231 (2015) compromettent eux aussi la bonne mise en œuvre du texte.

L'Ukraine a souligné la nécessité impérieuse de respecter pleinement les obligations pertinentes, et nous réaffirmons qu'il importe que toutes les parties engagées dans le processus entretiennent des échanges constructifs pour régler les questions en suspens, dans l'intérêt d'un accord de non-prolifération acquis au prix de durs efforts. Sa bonne mise en œuvre, sans délai, contribue de manière essentielle à la sécurité et la stabilité de la région et du monde. Nous demandons à toutes les parties prenantes de veiller à ne pas laisser les préoccupations évoquées dans les rapports du Secrétaire général (S/2016/1136) et du Facilitateur (S/2017/49) dégénérer en différends supplémentaires; elles doivent au contraire faire l'objet d'un examen diligent et être réglées par un dialogue constructif.

Compte tenu de ce que je viens de déclarer, et étant donné les tensions actuelles au Moyen-Orient, il est important de continuer d'informer le public des progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur de cet accord nucléaire historique. C'est d'autant plus important que nous sommes sur le point d'entamer un nouveau cycle de conférences des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'importance pour le Conseil d'avoir une position unie sur cette question délicate et de se montrer déterminé à veiller à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman, l'Ambassadeur João Vale de Almeida et l'Ambassadeur Sebastiano Cardi de leurs exposés sur la mise en œuvre du Plan d'Action global commun et l'application de la résolution 2231 (2015).

Bien entendu, je m'associe à tout ce que vous avez dit au début de la séance, Monsieur le Président, en ce qui concerne l'Ambassadrice Samantha Power. Qu'on l'aime ou qu'on la déteste, on ne peut pas lui reprocher de nous induire en erreur. Elle est la franchise incarnée. Il n'y a aucune duplicité chez Samantha Power. C'est une grande qualité qui est assez rare dans le monde. Je tiens à lui souhaiter longue vie, à elle et à sa famille, et à lui présenter tous mes vœux de réussite.

Comme l'a dit le Secrétaire général adjoint Feltman, l'accord nucléaire iranien représente un acquis majeur du multilatéralisme et de la diplomatie face à l'une des questions les plus pressantes de notre époque en matière de paix et de sécurité. Un an après la Date d'application, le Conseil de sécurité devrait trouver encourageants les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord historique que représente le Plan d'action global commun, qui contribue grandement au renforcement du régime de non-prolifération et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, nous prenons bonne note des principales conclusions et recommandations figurant dans le deuxième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136). Nous relevons en particulier, comme d'autres l'ont déjà dit mais il est bon de le répéter, qu'au cours des six derniers mois, aucune information faisant état d'activités contraires à la résolution 2231 (2015) n'a été reçue, notamment s'agissant de la fourniture, de la vente, du transfert ou de l'exportation d'articles liés au

nucléaire, d'activités ou de transferts liés aux missiles balistiques, pas plus que de violations du gel des avoirs. C'est là une évolution positive, qui indique clairement que la mise en œuvre de l'accord tient fermement son cap.

La République islamique d'Iran et les pays participants méritent d'être félicités de l'engagement ferme dont ils font preuve vis-à-vis du Plan d'action. Bien entendu, nous comprenons que des obstacles et des difficultés puissent surgir dans le cadre de la mise en œuvre, ce qui est tout à fait naturel. Toutefois, il est absolument crucial que tous les participants continuent de faire preuve du même esprit de coopération afin de relever ces défis et préserver l'accord si nous voulons atteindre les objectifs souhaités. Ici, je voudrais me faire l'écho de ce que l'Ambassadeur Vale de Almeida a déclaré dans son exposé :

> « Les travaux que nous avons réalisés jusqu'à présent prouvent qu'il est possible de parvenir à des accords, même sur les questions les plus litigieuses, et de les appliquer, s'il y a la volonté nécessaire. »

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il y a certains problèmes qui pourraient donner lieu à des ambiguïtés et à des interprétations divergentes des dispositions de la résolution 2231 (2015) sur le Plan d'action. À cet égard, les explications telles que celle fournie par la Commission conjointe sur le transfert temporaire d'armes nucléaires sont nécessaires pour dissiper les malentendus et éviter les obstacles éventuels à l'application intégrale de l'accord. La coopération et les relations de travail étroites entre la Commission conjointe et le Conseil de sécurité s'agissant de la filière d'approvisionnement sont importantes. La poursuite de la coopération de l'Agence internationale de l'énergie atomique avec la République islamique d'Iran et les États participant au Plan d'action continuera d'être essentielle à la mise en œuvre intégrale des engagements liés au nucléaire qui ont été pris dans le cadre du Plan d'action et à l'application globale de la résolution 2231 (2015).

Enfin, nous sommes préoccupés par les informations fournies par la France concernant la saisie de cargaisons d'armes qui étaient probablement destinées au Yémen ou à la Somalie, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Aussi espérons-nous que les enquêtes nécessaires seront menées afin de vérifier ces informations et que le Conseil sera tenu au courant des résultats en temps voulu.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Feltman, M. Cardi et M. Vale de Almeida de leurs exposés, ainsi que l'Ambassadeur de l'Espagne, M. Oyarzun Marchesi, du travail qu'il a réalisé au cours de l'année écoulée. Les informations qui nous ont été données révèlent des aspects positifs, des défis, mais également quelques sujets de préoccupation.

L'Uruguay est fermement attaché à la non-prolifération et au renforcement du régime de désarmement nucléaire. Nous ne possédons pas d'armes nucléaires et sommes membre de la première zone exempte d'armes nucléaires au monde en vertu du Traité de Tlatelolco, et de l'organisation qui en découle, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous sommes également partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons accueilli avec satisfaction et optimisme la signature, à Vienne, en 2015, du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien.

De même, après que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a vérifié que l'Iran avait respecté les dispositions initiales de l'accord, nous sommes parvenus, exactement un an plus tard, durant la présidence du Conseil de l'Uruguay, à la date d'application, marquant un autre jalon important dans le processus, ce qui constitue une réalisation clef pour la non-prolifération et une contribution importante à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales grâce à l'élimination de l'une des principales sources de tension dans la région troublée du Moyen-Orient.

Les mesures prises par l'Iran et les autres parties à l'accord ont montré qu'on pouvait obtenir des résultats positifs si la volonté politique était au rendez-vous et qu'on recourait à la voie diplomatique, même lorsqu'un tel objectif semblait a priori très éloigné. Nous nous félicitons que l'AIEA ait confirmé le respect par l'Iran à ce jour des dispositions de l'accord. Dans le même temps, nous notons avec préoccupation les informations figurant dans le rapport qui font état de violations possibles par l'Iran des dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). À cet égard, si nous sommes reconnaissants à l'Iran de son rapport détaillé sur son respect des dispositions de cette annexe, à l'avenir, nous aimerions également savoir dans quelle mesure il se conforme aux autres aspects de la résolution, y compris l'annexe A. L'Uruguay exhorte toutes les parties à l'accord à prendre toutes les mesures nécessaires prévues par la résolution 2231 (2015) et à se conformer

à ses dispositions afin de ne pas compromettre un accord historique qui est le fruit de plus de deux ans de négociations intenses. À cet égard, nous encourageons les parties à faire preuve de retenue et de prudence et à s'abstenir de tout acte qui va à l'encontre de l'accord. Le Conseil de sécurité, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, doit en superviser le plein respect.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais adresser mes meilleurs vœux à la personne assise à ma droite, qui va me manquer. Ce fut un plaisir de travailler avec Mme Power : que nous ayons été en accord ou en désaccord, cela a toujours été un plaisir et une expérience enrichissante d'écouter ses arguments, mais surtout d'être touché par le feu et la passion qu'elle met toujours dans ses déclarations. Je lui adresse mes meilleurs vœux. En espagnol, nous disons souvent « adiós », mais nous aussi « hasta pronto » – à bientôt!

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général et le Secrétariat d'avoir préparé cet important rapport (S/2016/1136) sur le suivi de l'application de la résolution 2231 (2015) sur l'Iran. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à mon ami et collègue, l'Ambassadeur Sebastiano Cardi, en tant que Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution, et lui souhaiter plein succès.

L'Égypte tient à souligner combien il importe que l'Iran continue de respecter ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité et les organisations internationales compétentes doivent continuer de s'acquitter de leurs responsabilités en vérifiant le respect par l'Iran de ses engagements dans le domaine des activités nucléaires et relatives aux missiles, ainsi que d'autres activités visées dans les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2231 (2015) sur le Plan d'action global commun.

Nous tenons également à souligner que nous prenons très au sérieux les soupçons concernant la poursuite par l'Iran du trafic illicite d'armes au Moyen-Orient, le rôle qu'il joue en alimentant certains conflits dans la région et son financement du terrorisme, toutes activités qui déstabilisent la région. Elles constituent une violation des principes de l'ONU, au premier rang desquels le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Elles vont également à l'encontre des relations de bon voisinage auxquelles nous aimerions que tous les pays de la région soient attachés afin que nous puissions parvenir à la stabilité qui permettra d'ouvrir la voie à un dialogue constructif.

Dans ce contexte, nous devons une fois de plus réitérer les résolutions de la Ligue des États arabes sur le comportement de l'Iran dans la région, en particulier l'importance de parvenir à un accord sur les trois îles émiriennes et de contrer l'ingérence de l'Iran dans les affaires intérieures des États arabes, ainsi que sa conduite clairement sectaire qui tend à exacerber les tensions, les divisions et la violence déjà largement répandues au Moyen-Orient.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais dire pour commencer, Monsieur le Président, que ma délégation s'associe pleinement aux mots très justes que vous avez su trouver pour rendre un hommage mérité à l'Ambassadrice Samantha Power au moment où elle s'apprête à quitter ses fonctions de Représentante permanente des États-Unis.

L'Ambassadrice Power a su servir son pays avec dévouement, mais elle a également su trouver l'énergie nécessaire, à chaque fois, pour faire avancer les travaux du Conseil de sécurité, y compris sur des sujets sur l'Afrique. Nous lui souhaitons bon vent et lui disons à bientôt.

Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, l'Ambassadeur Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Sebastiano Cardi, Représentant permanent de l'Italie et Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), pour leurs exposés.

En approuvant, le 20 juillet 2015, le Plan d'action global commun par sa résolution 2231 (2015), le Conseil de sécurité a confirmé l'accord sur le nucléaire iranien, qui consacre l'aboutissement de 12 années d'efforts diplomatiques des États-Unis d'Amérique, de la Russie, de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Chine et de l'Union européenne, ainsi que de la République islamique d'Iran.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136), que nous examinons aujourd'hui et qui est le deuxième du genre établi conformément aux dispositions figurant à l'annexe B de ladite résolution, décrit globalement les

dispositions liées au nucléaire et aux missiles balistiques, les interdictions de voyager, le gel des avoirs ainsi que les mesures prises pour la promotion de l'application de la résolution.

En ce qui concerne les dispositions liées au nucléaire, le rapport indique clairement que la République islamique d'Iran continue de respecter ses obligations, tel que souligné dans les deux derniers rapports trimestriels publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique en septembre et novembre derniers, sur ses activités de vérification et de contrôle dans ce pays, de même que le suivi de la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements liés au nucléaire dans le cadre du Plan d'action.

Par ailleurs, l'on peut noter avec satisfaction les cinq nouvelles propositions concernant le nucléaire, qui ont été présentées suivant la filière d'approvisionnement, dont trois ont déjà été approuvées par le Conseil de sécurité. Cela montre sans doute l'efficacité de la coopération entre notre Conseil et la Commission conjointe créée dans le cadre du Plan d'action global commun. L'interface ainsi constituée entre les membres du Conseil et la Commission conjointe est en train de bien fonctionner, garantissant ainsi visibilité, inclusivité et transparence. De même, aucune activité ni transfert concernant des missiles balistiques par l'Iran n'ont été signalés dans le rapport, ce qui renforce ainsi le respect des dispositions de la résolution par ce pays.

Cependant, il a été encore une fois fait mention d'un transfert d'armes qui proviendraient de la République islamique d'Iran, en violation des dispositions figurant à l'annexe B de la résolution 2231 (2015). Nous attendons davantage d'informations de la part du Secrétariat aux fins d'en savoir davantage sur l'origine de ces armes. Sur un autre registre, la délégation sénégalaise s'inquiète des indications selon lesquelles l'Iran fournirait des armes au Hezbollah.

S'agissant de la question du gel des avoirs et des interdictions de voyager, nous invitons les parties au respect de ces dispositions pendant que le Conseil continue de travailler à la radiation des 36 entités et personnes restantes.

En ce qui concerne les efforts déployés par le Secrétariat et le Facilitateur dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), notamment les informations pratiques fournies sur la filière d'approvisionnement, nous pouvons dire qu'elles méritent tout notre soutien et toute notre collaboration. En effet, grâce à un site Web bien fourni et à des activités de sensibilisation, les États Membres ont accès aux informations nécessaires pour s'acquitter convenablement de leurs obligations, notamment le suivi des actions réputées non conformes à la résolution, la filière d'approvisionnement, la confidentialité, les notifications et les exemptions, sans oublier, bien sûr, les questions de transparence et de vulgarisation.

Je voudrais, pour conclure, indiquer que la délégation sénégalaise est d'avis que le bilan annuel de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) est globalement positif et encourage donc le Facilitateur et toutes les parties prenantes au Plan d'action, ainsi que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à persévérer dans cette voie.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer à nos collègues pour rendre hommage à l'Ambassadrice Samantha Power pour son dévouement, son engagement et ses contributions à la paix et à la sécurité. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Feltman, l'observateur de l'Union européenne, M. Vale de Almeida, et le Représentant permanent de l'Italie, M. Cardi, de leurs exposés.

Nous exprimons également notre gratitude au secrétariat du Conseil de sécurité pour l'appui fourni au Conseil dans l'application de la résolution 2231 (2015).

Mon pays a toujours soutenu le processus de négociations internationales sur le programme nucléaire iranien et y a apporté une contribution concrète. Deux séries de pourparlers sur cette question ont eu lieu au Kazakhstan en 2013 et ont contribué à créer un climat de confiance, qui a facilité de nouvelles séries fructueuses de négociations entre le groupe cinq plus un et l'Iran et préparé la voie à l'accord. En tant qu'élément de l'accord, le Kazakhstan a fourni à l'Iran, en 2015 et 2016, de l'uranium naturel à des conditions commerciales, en compensation de l'enlèvement d'uranium faiblement enrichi de ce pays, comme stipulé dans le Plan d'action global commun. Nous sommes prêts et disposés à poursuivre cet approvisionnement, selon que de besoin, conformément aux exigences de la résolution 2231 (2015) et d'autres documents relatifs au programme nucléaire iranien.

Ces trois dernières années, le Kazakhstan a contribué 650 000 dollars au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie

atomique, dont une partie a été affectée aux activités de contrôle et de vérification en Iran dans le cadre du Plan d'action.

Comme l'indique le deuxième rapport du Secrétaire général (S/2016/1136), au cours de l'année écoulée aucune information faisant état de la part de l'Iran de violations des dispositions figurant à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) n'a été reçue. À cet égard, nous nous félicitons du ferme engagement pris par l'Iran de respecter la résolution 2231 (2015) et le Plan d'action global commun, ce qui est très important pour l'application future de l'accord.

En même temps, nous notons que, pendant la période couverte par le rapport, seulement cinq nouvelles propositions concernant le nucléaire ont été présentées suivant la filière d'approvisionnement, dont trois ont été approuvées par le Conseil de sécurité. Ces données, selon nous, indiquent la nécessité de maintenir constamment la transparence, et les directives concrètes et la sensibilisation constituent des priorités. Cela est important compte tenu de la nécessité d'une compréhension et d'une application appropriées de la résolution 2231 (2015).

La mise en œuvre du Plan d'action global commun a eu un impact notable sur la normalisation de la situation dans la région et dans le monde. Le Plan d'action aura des incidences positives sur la revitalisation des activités économiques dans la région. Dans ce contexte, l'expansion des relations économiques entre l'Iran et les pays de la région, notamment les États d'Asie centrale, promouvra les activités des entreprises et le développement économique dans la région. J'en veux pour preuve les visites mutuelles des Chefs d'État du Kazakhstan et de l'Iran au cours de l'année écoulée. En avril 2016, le Président du Kazakhstan, M. Nazarbayev, s'est rendu à Téhéran, ce qui a produit 51 accords commerciaux et contrats d'une valeur de plus d'un milliard de dollars. En décembre 2016, le Président de l'Iran, M. Rouhani, a effectué à son tour une visite à Astana, pendant laquelle de nouveaux accords ont été conclus pour renforcer la coopération mutuellement bénéfique dans les domaines du commerce, de l'économie et des investissements. Le Kazakhstan, pays sans littoral, a obtenu la possibilité d'accéder aux marchés mondiaux et d'y exporter ses produits avec le lancement de la voie ferrée reliant le Kazakhstan, le Turkménistan et l'Iran. Ainsi, le Plan d'action a apporté des changements positifs et, en conséquence, la revitalisation des relations économiques entre les pays de la région.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Kazakhstan continuera d'appuyer et d'appliquer strictement la résolution 2231 (2015) et indiquer que mon gouvernement est prêt à coopérer avec l'Iran dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action global commun.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais me joindre à mes collègues pour présenter à Mme Samantha Power et à sa famille mes vœux de bonheur, de paix et d'amour.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je voudrais remercier M. Jeffrey Feltman du rapport qu'il a présenté; le chef de la délégation de l'Union européenne, M. João Vale de Almeida, de sa déclaration; et le Représentant permanent de l'Italie, M. Sebastiano Cardi, du rapport qu'il a présenté en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Le 14 juillet 2015, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni, le Haut-Représentant de l'Union européenne et la République islamique d'Iran ont conclu un accord sur le Plan d'action global commun. Le 20 juillet 2015, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2231 (2015), par laquelle il a approuvé le Plan d'action. Le Conseil de sécurité a affirmé que l'application du Plan d'action contribuerait à renforcer la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et a souligné que le Plan d'action encourage et facilite le développement d'échanges et de liens de coopération économiques et commerciaux normaux avec la République islamique d'Iran.

À notre époque, tout particulièrement dans l'histoire récente, il s'agit d'une avancée positive par rapport aux autres conflits que l'humanité a connus. Il ne fait aucun doute que cela a été une victoire du multilatéralisme sur l'unilatéralisme. Cela a été une victoire du respect de l'égalité de tous les États Membres de l'ONU sur l'interventionnisme. Cela a été une victoire de la négociation sur la coercition. Cela a été une victoire de la diplomatie sur la force et un exemple éloquent que la diplomatie ne peut et ne doit pas adopter des positions immuables. Au contraire, la diplomatie doit nous aider à jeter des passerelles en vue du rapprochement et à essayer d'identifier des intérêts mutuels qui nous permettent de régler pacifiquement nos différends.

Comme on l'a dit aujourd'hui, ce n'est pas seulement la conclusion de cet accord qui nous remplit d'un profond sentiment de satisfaction et d'espoir, mais également son application. L'Iran – nous devons tous le reconnaître – s'est acquitté de ses obligations, tout comme l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, qui ont levé des sanctions liées à cette question.

L'Agence internationale de l'énergie atomique, à la demande du Conseil, a pris les mesures nécessaires pour assurer la vérification et le contrôle du respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire. En ce qui concerne le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136), je tiens à souligner que j'interviens non seulement en qualité de Représentant permanent de la Bolivie, mais également en tant que membre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, une région qui s'est proclamée zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que le jour n'est pas loin où le Moyen-Orient dans son intégralité sera également proclamée zone exempte d'armes nucléaires. Nous ne devons jamais renoncer au rêve que toute notre planète sera un jour exempte de ces armes, qui représentent une menace grave non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais également pour la survie même de notre espèce et de la Terre nourricière.

Le rapport présenté aujourd'hui sur l'application de la résolution 2231 (2015) fait état de progrès s'agissant de l'examen de chaque cas. Il faut veiller à ce que chaque examen soit indépendant, impartial, exhaustif et concluant, qu'il se base sur des sources fiables et que ses résultats soient dûment vérifiés. Nous sommes d'avis que, lorsque des renseignements supplémentaires sont nécessaires, le Secrétariat doit faire appel à toutes les sources d'information nécessaires en vue d'inclure dans son rapport les cas qui ont été portés à son attention. Nous soulignons que ce qui précède vise uniquement à contribuer à la continuité des travaux menés par le Secrétaire général en ce qui concerne l'application de la résolution 2231 (2015).

Pour terminer, nous pensons qu'il est essentiel que dans le prochain rapport qui sera présenté à cet organe, l'on tienne compte des dispositions des annexes A et B, qui font partie intégrante de la résolution 2231 (2015).

M. Cardi (Italie) : Je prends la parole à titre national.

Depuis sa conclusion, l'Italie considère que le Plan d'action global commun est une preuve de comment la diplomatie peut être efficace pour apporter une solution aux questions de non-prolifération nucléaire. En particulier, le Plan d'action dispose d'une structure robuste et complète, soutenue par un mécanisme de vérification solide, qui est central pour maintenir la confiance réciproque et la crédibilité même du Plan. Pour cette raison, l'Italie continuera de soutenir fortement l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses tâches de vérification et de contrôle. À ce propos, l'Italie apprécie le travail accompli par l'Agence jusqu'à présent et le dialogue productif qu'elle a maintenu avec tous les acteurs concernés. L'Italie exprime aussi sa forte appréciation pour la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, pour son leadership dans ses tâches de coordination de la Commission conjointe établie par le Plan d'action global commun.

Deux jours après le premier anniversaire du début de la mise en œuvre Plan, il est clair que ce mécanisme contribue efficacement à la sécurité mondiale. La mise en œuvre du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) a progressé de manière significative à ce jour. Nous exprimons le souhait que toutes les parties continueront de respecter leurs engagements ainsi que l'esprit de l'accord en toute bonne foi. En effet, seule une mise en œuvre du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015) pourra bénéficier pleinement à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Nous encourageons donc tous les acteurs concernés à continuer à résoudre les questions éventuelles en suspens par le dialogue, en utilisant tous les mécanismes inclus dans le Plan d'action global commun. Tout naturellement, le Conseil de sécurité joue un rôle central dans ce processus et l'Italie fera sa part pour faciliter l'application sans heurts et sans entrave de la résolution 2231 (2015), en prenant pour exemple l'excellent travail accompli par mon prédécesseur, l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi.

Pour conclure, nous croyons que la communauté internationale doit continuer, dans les prochaines années, à faire en sorte que le Plan d'action global commun bénéficie à tout le monde et continue de jouer un rôle central dans les efforts mondiaux contre la prolifération d'armes de destruction massive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suède.

La Suède s’est vivement félicitée de l’accord sur le Plan d’action global commun, conclu en juillet 2015. C’est une victoire de la diplomatie et un excellent exemple en matière de règlement pacifique des différends et de prévention des conflits. Sa mise en œuvre réussie est à la fois dans l’intérêt de la stabilité régionale et de la paix et la sécurité internationales. Nous appelons toutes les parties à honorer pleinement leurs engagements et à tirer parti de l’élan imprimé par l’accord.

La Suède se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2016/1136), qui conclut que dans l’ensemble, le processus d’application est en bonne voie. Nous félicitons le Gouvernement de la République islamique d’Iran de s’être acquitté de ses obligations en matière nucléaire, comme en témoignent les rapports de l’Agence internationale de l’énergie atomique. Nous notons avec satisfaction qu’il n’y a pas eu d’informations faisant état d’activités menées en violation des restrictions concernant les missiles balistiques et les technologies connexes. Il est également prometteur que la filière d’approvisionnement ait commencé à fonctionner, conformément à l’accord.

Même si le tableau est positif en ce qui concerne l’application dans l’ensemble, nous sommes toujours préoccupés par quelques aspects.

Premièrement, nous sommes préoccupés par des rapports faisant état de transferts d’armes en provenance, semble-t-il, de l’Iran. La fourniture, la vente ou le transfert d’armes ou de matériels connexes en provenance de l’Iran doit être autorisé au cas par cas par le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, des infractions à l’interdiction de voyager ont été signalées. Seul le Conseil de sécurité peut déterminer quand un voyage est justifié et tous les pays doivent s’acquitter de leurs obligations en empêchant l’entrée et le passage en transit sur leur territoire des personnes inscrites sur la liste établie en application de la résolution 2231 (2015).

La Suède appelle le Gouvernement iranien à répondre officiellement aux informations faisant état d’activités entreprises en violation des dispositions de l’annexe B de la résolution citée dans le rapport du Secrétaire général. Nous soulignons que le Secrétaire général doit recevoir toutes les informations nécessaires, et qu’il doit pouvoir examiner spécifiquement les saisies d’armes dont on soupçonne qu’elles proviennent d’Iran. Un dialogue étroit entre l’Iran et le Secrétaire général et entre l’Iran et le Facilitateur est essentiel à cet égard. Une mesure de confiance cruciale serait la ratification rapide par l’Iran du Protocole additionnel.

Cet accord historique est une des plus grandes réussites diplomatiques de la décennie écoulée. Sa mise en œuvre effective repose sur l’engagement à long terme de toutes les parties, sur la base de la confiance et du respect mutuels. J’espère que nous pouvons tous œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l’Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : L’Allemagne tient à remercier les intervenants d’aujourd’hui de leurs exposés et le Secrétaire général de son deuxième rapport sur l’application de la résolution 2231 (2015) (S/2016/1136), qui a été présenté par le Secrétaire général adjoint Feltman à la présente séance. Je fais faire trois brèves remarques.

Premièrement, le Plan d’action global commun, approuvé dans la résolution 2231 (2015), est un résultat remarquable obtenu par la diplomatie dans une région extrêmement instable. C’est un accord réfléchi qui développe et renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un an après le début de la mise en œuvre du Plan d’action global commun, il ne fait aucun doute que cet accord fonctionne. Tous les participants honorent leurs engagements. Cela contribue à la sécurité et à la stabilité dans la région. Tous les participants à l’accord doivent adhérer au Plan tout au long de sa mise en œuvre afin de garantir son efficacité continue.

Deuxièmement, l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) a confirmé à ce jour dans quatre rapports que l’Iran honore son engagement relatif au nucléaire – et je souligne relatif au nucléaire. À l’avenir, la vérification et le suivi de l’AIEA resteront essentiels en vue de rétablir la confiance et de rassurer le monde quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire de l’Iran. L’assouplissement des sanctions a été synonyme de progrès économiques considérables pour l’Iran au cours des 12 derniers mois. Pour citer deux indicateurs, le produit intérieur brut a augmenté de 4,5 % et des contrats commerciaux importants ont été signés, notamment par Boeing et Airbus. C’est un signe puissant et encourageant.

Nous sommes certains que le peuple iranien commence à récolter les fruits du retour de l’Iran dans

le giron de la croissance et du commerce internationaux. Dans le même temps, nous savons tous que la consolidation et la croissance économiques prennent du temps. La mise en œuvre pleine et entière du Plan d'action global commun constitue la base de la réalisation de ces objectifs. Cette condition doit être remplie afin que la confiance se développe également dans le monde de l'entreprise. L'Allemagne reste attachée à l'objectif du plein rétablissement des liens économiques avec l'Iran dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

Troisièmement, l'Allemagne se félicite que la filière d'approvisionnement soit devenue pleinement opérationnelle. Nous remercions l'Espagne du rôle important qu'elle a joué à cet égard. Nous nous réjouissons de poursuivre notre excellente coopération avec le Conseil de sécurité par l'intermédiaire du nouveau Facilitateur, l'Italie.

L'accord de Vienne et la résolution 2231 (2015) constituent une victoire pour les principes des Nations Unies. Les négociations sur le Plan d'action global commun montrent qu'une diplomatie multilatérale persistante peut permettre de régler des problèmes internationaux importants. L'Allemagne est fière d'être partie au Plan d'action global commun et demeure pleinement attachée à sa mise en œuvre continue et exhaustive.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je saisis également cette occasion pour moi aussi, ainsi qu'au nom des États non membres du Conseil de sécurité, souhaiter à notre collègue, l'Ambassadrice Samantha Power, plein succès dans ses entreprises futures. Je nous souhaite aussi bonne chance pour l'avenir lorsqu'elle ne siégera plus à cette table. Samantha nous manquera.

La séance est levée à 17 h 5.